

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 27 novembre 2024

L'État et Bordeaux Métropole réalisent une passerelle pour piétons et cyclistes fixée au pont François Mitterrand

L'État et Bordeaux Métropole ont acté la construction d'une passerelle dédiée aux cyclistes et piétons, fixée au tablier du pont Mitterrand de la rocade de Bordeaux, face à l'île d'Arcins. Cette solution permettra aux usagers de bénéficier d'un abri contre le vent, la pluie et les projections venant des voies de circulation.

La passerelle de 3 mètres de large rétablira le franchissement de la Garonne pour les modes actifs (piétons et vélos) au sud de la métropole. En effet, l'ajout d'une voie de circulation au sens extérieur de la rocade bordelaise en 2018 avait conduit à supprimer la piste cyclable qui existait sur le pont.

L'État - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Nouvelle-Aquitaine - pilote ce projet. La passerelle sera un maillon important de l'itinéraire 14 du Réseau Express Vélo (REVE) et sera remise à Bordeaux Métropole après réalisation.

La concertation publique menée à l'été 2022 a confirmé l'opportunité du projet et un appel d'offre a été lancé en 2023 pour sa conception-réalisation. Trois groupements d'entreprises ont été retenus, chargés chacun de concevoir un projet technique et architectural.

Les trois offres reçues ont été analysées et, à l'unanimité, l'offre du groupement ayant pour mandataire Eiffage Génie Civil, associé au cabinet MOG Architectes et à SETEC ALS pour la maîtrise d'œuvre a été retenue.

Le projet a été choisi en raison de son esthétique, son insertion paysagère, sa qualité technique, la sobriété de sa conception et son coût modéré. Il intègre notamment deux belvédères positionnés face à l'île d'Arcins, qui offriront un espace de pause et de contemplation.

La signature du marché de conception-réalisation marque le lancement effectif de la construction de la passerelle. Les études vont s'engager pour préciser les détails de la conception de l'ouvrage. Puis, au printemps 2025, démarreront les travaux de construction de la passerelle, dont l'ouverture au public est prévue à l'automne 2026.

Située sur les communes de Bègles et Bouliac, cette nouvelle passerelle sera le sixième franchissement métropolitain de la Garonne pour les modes actifs, pour une meilleure connexion des deux rives.

Le coût du projet s'élève à 11,8 millions d'euros, financés à parité entre l'État et Bordeaux Métropole.

Entre 2009 et 2021, la part des déplacements métropolitains à vélo a doublé, passant 4 à 8%. Afin d'amplifier cette dynamique, Bordeaux Métropole a adopté en septembre 2021 son 3^{ème} plan vélo, qui intègre le développement d'un Réseau Express Vélo (ReVE) composé d'itinéraires cyclables continus et sécurisés, avec l'objectif de porter la part des déplacements à vélo à 18% à l'horizon 2030.

**Contacts
presse**

Préfecture de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfecture de la Gironde
Sophie Billa : 06 07 62 05 99
Delphine Salva : 06 73 64 76 44
Tél. : 05 56 90 60 18 ou pref-communication@gironde.gouv.fr
Bordeaux Métropole
Virginie Bougant - 06 27 52 48 69 - vi.bougant@bordeaux-metropole.fr
Benoît Javot - 05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80 - b.javot@bordeaux-metropole.fr